

Conseil d'administration
16 décembre 2021



AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Création d'emplois, modification du tableau des emplois et adoption de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition
Délibération n° CA-2021-20

Date de convocation : 6 décembre 2021

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

Charles Ange GINESY
Dominique TRABAUD, Anthony SALOMONE, Jean-Paul DAVID, Thierry GRANBOUCHE
Gérald LOMBARD, Michel ROSSI, Anne SATTONET

Titulaires excusés représentés :

Roger CIAIS représenté par Nicole BERTOLOTTI
Christelle D'INTORNI représentée par Marie BENASSAYAG
Cécile DUQUESNE représentée par Michèle OLIVIER
Michèle PAGANIN représentée par Sébastien OLHARAN
Martine BARENGO-FERRIER représentée par Marino CASSEZ

Titulaires excusés ayant donné pouvoir :

Xavier BECK (*pouvoir en faveur de Charles Ange GINESY*)
David KONOPNICKI (*pouvoir en faveur de Charles Ange GINESY*)
Raoul CASTEL (*pouvoir en faveur de Thierry GRANBOUCHE*)

Secrétaire de séance : Florence Rosa

Le quorum étant atteint :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5511-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-2 et 3-3 2° ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 6 tel que modifié par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 ;

Conseil d'administration
16 décembre 2021

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'Agence constitue un groupement de collectivités territoriales composées du Département et des communes adhérentes qu'en outre des EPCI peuvent y adhérer ; qu'au regard des compétences de cet établissement public chargé d'apporter une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités à l'intégralité des collectivités adhérentes dont les communes qui disposent d'une clause de compétence générale ;

Considérant que le Département met à disposition des personnels qualifiés dans le cadre d'une convention de mise à disposition ; qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des personnels mis à disposition par le Département ; que l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels figurant en annexe prévoit notamment la mise à disposition d'un agent titulaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à 80% de son temps de travail ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de l'Agence ;

Considérant qu'il y a lieu, en outre, de prévoir la création d'un poste permanent à temps partiel pour remplir les missions de responsable financier ; que compte tenu des besoins de l'Agence ce poste à temps partiel est évalué à 15% d'un temps plein ;

Considérant que l'activité de l'Agence nécessite de renforcer son équipe administrative ; qu'il est proposé de prévoir la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin d'assurer les missions d'assistant de gestion administrative et comptable ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition 2021-2023 d'agents départementaux auprès de l'Agence06 signée le 1^{er} mars 2021 avec le Département et autorise le Président à signer ledit avenant annexé à la présente délibération ;
- 2) Concernant la création d'un emploi qui pourra être recruté et la présentation du tableau des emplois de l'Agence :

Conseil d'administration
16 décembre 2021

- D'autoriser la création d'un emploi permanent du cadre d'emplois des attachés territoriaux et du grade d'attaché pour assurer la mission de responsable financier à temps non complet à 15% soit 5,25 heures hebdomadaires afin d'assurer l'élaboration des documents budgétaires, le suivi de l'exécution du budget ; ce poste sera ouvert aux agents contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes, dont les missions sont décrites en annexe ; il bénéficiera du régime indemnitaire de l'Agence applicable à ce cadre d'emplois.
 - D'autoriser la création d'un emploi permanent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et du grade de rédacteur pour assurer la mission de gestionnaire administratif à complet afin d'assurer les tâches d'assistant de gestion administratif de l'Agence ; ce poste sera ouvert aux agents contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes, dont les missions sont décrites en annexe ; il bénéficiera du régime indemnitaire de l'Agence applicable à ce cadre d'emplois.
 - De prendre acte que les crédits nécessaires pour le recrutement d'agents sans poste budgétaire, en tant que de besoin, de personnels vacataires, saisonniers, en renfort ou en remplacement de personnels titulaires absents pour les besoins de fonctionnement de l'Agence pour l'année 2022 seront inscrits au budget 2022 et prélevés au chapitre 012.
 - D'approuver le tableau des emplois budgétaires figurant en annexe de la présente délibération.
- 3) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 13 ; Nombre de pouvoirs : 3

Voix pour : 16 / Voix contre : 0 / Abstention : 0

Nice, le 16 décembre 2021

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes



Charles Ange GINESY

L'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale des Alpes Maritimes

Un(e) Responsable financier(e) (Cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX)

Missions :

- Mettre en œuvre sous la responsabilité du directeur de l'Agence les orientations budgétaires décidées par l'assemblée délibérante ;
- Superviser la gestion des moyens financiers de l'EPA dans le cadre de la préparation et l'élaboration du budget à tous ses stades (DOB, BP, DM, CA), la rédaction des délibérations associées et leur suivi ;
- Elaborer des analyses et prospectives financières ;
- Piloter la chaîne comptable et l'exécution financière (dépenses et recettes) ;
- Suivre la Trésorerie de l'Agence ;
- Être le lien avec le poste comptable de l'Agence ;
- Travailler en lien avec les services RH et marchés publics pour anticiper les impacts budgétaires ;
- Superviser la partie financière des dossiers de demandes de financements
- Suivre les dossiers de subvention en lien avec les partenaires et financeurs de l'Agence

Profil :

- Vous avez une formation Bac +5, en finances et comptabilité publique ;
- Vous maîtrisez parfaitement les comptabilités M14 et M52 ainsi que leurs cadres budgétaires ;
- Vous connaissez les principes et règles de la commande publique ;
- Vous avez une aisance relationnelle avérée, une capacité d'écoute, de pédagogie et de conviction, le sens du service à apporter au public ;
- Vous avez une facilité d'expression et d'argumentation écrite et orale et des qualités rédactionnelles confirmées ;
- Vous faites preuve d'un esprit d'initiative, d'autonomie, de rigueur et d'organisation ;
- Vous maîtrisez le pack Office et particulièrement Excel,
- Une connaissance du logiciel Astre GF est un atout certain ;
- Permis B obligatoire

Type d'emploi :

Temps non complet à 15% soit 5 heures 15 minutes hebdomadaires

Temps de travail : conforme au protocole sur le temps de travail mais disponibilité certains soirs et week-end
Rémunération et régime indemnitaire statutaires.

L'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale des Alpes Maritimes

Un(e) assistant(e) de gestion administrative et comptable (Cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX)

Missions :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique de l'Agence06, gérer la messagerie contact ;
- Organiser les réunions et prises de rendez-vous, rédiger des courriers/documents, suivre les circuits parapheurs, assurer les mises sous plis et envois, et l'approvisionnement des fournitures et consommables de l'Agence06 ;
- Participer au montage administratif de dossiers techniques et juridiques, avec les référents techniques et juristes ;
- Participer aux réunions de l'Agence06 ;
- Réaliser des actes de gestion administrative et comptable dans le respect des techniques, des règles et des procédures applicables : exécution administrative et comptable des marchés (contrôle des demandes de paiement et de leur conformité avec les clauses administratives des marchés ; rédaction des ordres de service et des avenants de marchés ainsi que leurs notification...), établissement et gestion des bons de commande et engagements, mandatements, élaboration des paies en lien avec le prestataire dédié ; préparer les documents comptables et établir des décomptes généraux et définitifs selon les procédures en vigueur ; ce qui suppose de vérifier, traiter et classer des pièces administratives et comptables, d'apprécier la validité et la complétude des pièces justificatives ;
- Elaborer et tenir à jour les tableaux de bord de gestion interne ;
- Assurer le suivi des lignes budgétaires et les relations auprès des fournisseurs, prestataires de services, entreprises ou partenaires et faire le lien avec la paierie départementale pour le suivi des engagements et des mandatements ;

Profil :

- Formation en secrétariat comptabilité ou expérience confirmée des domaines ;
- Maîtrise des comptabilités M14 et M52 ainsi que leurs cadres budgétaires ;
- Connaissance de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et du code de la commande publique ;
- Capacités rédactionnelles confirmées ;
- Bonne aisance relationnelle, capacité d'écoute, sens du service public ;
- Esprit d'initiative, d'autonomie, de rigueur et d'organisation ;
- Vous maîtrisez le pack Office et particulièrement Excel,
- Maîtrise de logiciel comptable, la connaissance du logiciel Astre GF serait un plus ;
- Capacité de travail en commun – esprit d'équipe et pédagogie face à de multiples sollicitations internes et externes ;
- Permis B obligatoire

Type d'emploi :

Temps complet

Temps de travail : conforme au protocole sur le temps de travail
Rémunération et régime indemnitaire statutaires.
Déplacements sur les Alpes-Maritimes
Cotation IFSE : B

**AVENANT N° 1 à la convention du 1^{er} mars 2021
de mise à disposition 2021-2023 d'agents départementaux auprès de
l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes (Agence)**

entre :

Le Département des Alpes-Maritimes représenté par son Président en exercice, domicilié à cet effet au Centre administratif départemental, BP 3007 – 06201 NICE CEDEX 3, et autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu d'une délibération en date du

ci-après dénommé le Département

d'une part,

et :

L'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes (« l'Agence »), dont le siège social est situé au Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (CADAM), représentée par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration de l'Agence en date du

ci-après dénommée l'Agence

d'autre part,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les dispositions de l'ARTICLE 2 : « Liste des personnels mis à disposition et nature des activités » de la convention du 1^{er} mars 2021 entre le Département et l'Agence sont complétées comme suit :

Nom	Grade	Fonction
Philippe GAUTIER (à partir du 16 mai 2021) (quotité de 80%)	Ingénieur principal	Chargé d'opérations bâtiments
Marie-Laure GAY (à partir du 21 juin 2021)	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Assistant administratif et gestion comptable

Fait à Nice, en trois exemplaires, le

Le Président du Département
des Alpes-Maritimes,
En exercice dûment habilité

Le Président de l'Agence d'ingénierie
des Alpes-Maritimes,
En exercice dûment habilité

Tableau des effectifs

Personnels permanents CADRES d'EMPLOIS	CATEGORIE	GRADE	EFFECTIF	FONCTION	Quotité temps d'emploi	Total postes budgétaires après le vote du BP 2022
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	Attaché	1	Directeur	15%	1
Attaché territorial	A	Attaché	1	Responsable financier	15%	1
Attaché territorial	A	Attaché	1	Juriste	100%	1
Rédacteur territorial	B	Rédacteur	1	Assistant de gestion administrative et comptable	100%	1
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Responsable technique	100%	1
TOTAL						5
CONTRATS DE PROJET	CATEGORIE		EFFECTIF	FONCTION	Quotité temps d'emploi	Total postes budgétaires après le vote du BP 2022
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs territoriaux	A	Ingénieur	3	2 chefs de projets et 1 coordonnateur	100%	3
TOTAL						3